

Résumé des remarques d'ouverture d'AAC lors de la réunion d'information du 6 mars

1) Pour soutenir nos entreprises et leur assurer les liquidités dont elles ont besoin en cette période de grande instabilité, nous annonçons donc les mesures suivantes:

- Lancement du Programme d'impact commercial d'[Exportation et développement Canada \(EDC\)](#). Ce programme fournira 5 milliards de dollars supplémentaires sur deux ans, à compter de cette année, pour aider les exportateurs canadiens à conquérir de nouveaux marchés pour leurs produits et aider les entreprises à surmonter les difficultés découlant des droits de douane, notamment les pertes liées aux défauts de paiement, aux fluctuations des taux de change, au manque d'accès à des liquidités et aux obstacles au développement.
- La mise à disposition, pour les entreprises, d'un montant de 500 millions de dollars sous forme de prêts à taux préférentiels par l'intermédiaire de la [Banque de développement du Canada](#), afin de soutenir celles touchées dans les secteurs directement visés par les droits de douane ainsi que les entreprises présentes dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises bénéficieront également de services consultatifs dans des domaines comme la gestion financière et la diversification des marchés.
- Fournir 1 milliard de dollars en nouveaux financements par [Financement agricole Canada](#) afin de réduire les obstacles financiers pour l'industrie agricole et alimentaire canadienne. Cette offre de prêt aidera à résoudre les problèmes de trésorerie afin que les entreprises puissent s'adapter à un nouvel environnement opérationnel et continuer à fournir les produits agricoles et alimentaires de haute qualité sur lesquels les Canadiens comptent.
- L'honorable Lawrence MacAulay, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, a annoncé que le gouvernement du Canada fixera la limite sans intérêt du Programme de paiements anticipés à 250 000 \$ pour l'année de programme 2025. Un lien vers l'annonce peut être trouvé [ici](#).

2) Informations sur les tarifs douaniers américains

- Selon notre compréhension actuelle, au 7 mars à 00h01, les exportations canadiennes vers les États-Unis qui peuvent entrer en franchise de droits en vertu de l'ACEUM (c'est-à-dire qu'elles respectent les règles d'origine de

- l'ACEUM en vertu du chapitre 4 et pour lesquelles des concessions en franchise de droits ont été accordées en vertu du Tarif douanier des États-Unis) sont exemptées des tarifs « International Emergency Economic Powers Act » (IEEPA) de 25 % ou 10 % (l'« exemption ACEUM »).
- Le décret exécutif réduit également les tarifs IEEPA sur la potasse non originaire du Canada de 25 % à 10 %.
 - Le décret exécutif ne précise pas de date de fin pour l'exemption ACEUM. Par ailleurs, les tarifs de la section 232 sur l'aluminium et l'acier canadiens devraient entrer en vigueur le 12 mars 2025, et l'administration américaine envisage des tarifs supplémentaires, y compris des tarifs réciproques, à partir du 2 avril 2025. En ce qui concerne la réponse du Canada, des droits de douane sur 30 milliards de dollars de produits américains restent en vigueur et des consultations publiques sur une deuxième série de droits de douane potentiels sont en cours. La date limite pour les commentaires des parties prenantes a été prolongée jusqu'au 2 avril 2025. [Avis d'intention d'imposer des contre-mesures en réponse aux droits de douane imposés par les États Unis sur les marchandises canadiennes - Canada.ca](#)
 - Pour toute question spécifique, les commerçants canadiens devraient consulter un professionnel du commerce, tel qu'un courtier en douane agréé, ou contacter l'Agence des services frontaliers du Canada pour les importations canadiennes et Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis pour les importations américaines.

4) Contribution à Finances Canada sur les tarifs de rétorsion

- Dans le but de s'assurer que Finances Canada dispose de tous les commentaires sur les tarifs de rétorsion, les représentants des secteurs sont encouragés à fournir leurs contributions directement à Finances Canada sur [ce site](#).

5) Point de contact unique concernant les communications sur les tarifs américains

- Les représentants des secteurs sont invités à envoyer toute la correspondance relative à la situation des tarifs américains [au compte de la Table ronde](#) afin de collecter et de coordonner les informations.